

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 28 SEPTEMBRE 2015 à 20 heures 30

L'an deux mil quinze, le **LUNDI 28 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRESENTS : Michel FORTUNÉ – François BERROU – Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Michèle ROBERT – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY – Richard GAUTIER - Aurélie VULLO STIENNE – Meggie GENDROT - Julie CHARPENTIER – Françoise PIAU – Mickaël COLIBET -

Absents excusés :

Jean-Luc DELLIERE ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ

Stéphanie HERVAGAULT

Jean-Yves SALIOU ayant donné pouvoir à Mickaël COLIBET

Secrétaire : Cécile CHEVREUIL

CONVOCATION : 24 septembre 2015

Observation sur compte-rendu du 31 Août 2015 : Question 12 il est ajouté «Préalablement au commencement des travaux de l'Agence du Crédit Agricole, un état des lieux (Place de l'Acacia) par expertise sera réalisé ».

Question 1 Délib 2015-08-70	PRESENTATION RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
---------------------------------------	--

Après que :

Gilbert FAUCHARD ait rappelé la nouvelle constitution du Syndicat Centre Ouest Mayennais, les volumes produits et vendus, les prix de l'eau sur les 4 ex syndicats, les recettes, l'encours de la dette, les travaux 2015 et prévus en 2016 ;

François BERROU ait donné les informations relatives à l'assainissement collectif : 560 usagers pour une facturation de 42 171 m³, les travaux réalisés en 2014, l'encours de la dette et la suite envisagée après le diagnostic complémentaire réalisé début 2015,

Le tarif global de la facture d'un usager consommant 120 m³ passe de :

	1/1/2014	1/1/2015
EAU	370.93	370.85
ASSAINISSEMENT	233.55	237.45
EAU + ASSAINISSEMENT	604.48	608.30

Soit un prix théorique du m³ EAU + ASSAINISSEMENT pour un usager consommant 120 m³ : 5.07 €

Le Conseil Municipal a pris acte de ces rapports qui sont mis à la disposition du public.

Question 2 Délib 2015-08-71	COMPTE-RENDU COMMISSION AGRICOLE et ASSAINISSEMENT
---------------------------------------	---

Tarifs assainissement collectif au 1^{er} janvier 2016

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée à l'unanimité,

DECIDE une augmentation des tarifs de l'assainissement collectif au **1^{er} JANVIER 2016**, à savoir :

	A ce jour	au 1 ^{er} janvier 2016
	HT	HT
Prime fixe semestrielle	29.33.....	29.92 €
M3 de 0 à 65 m3	1.12.....	1.14 €
M3 au delà de 65 m3	1.01.....	1.03 €

Soit une facture de 241.38 € TTC pour un usager consommant 120 m³

Mise à jour dossier épandage

Le dossier de déclaration au titre des épandages de boues de la station sur les terres de 4 exploitants date de 2005 et il y a lieu de réaliser 10 ans après de nouvelles analyses de sol aux mêmes emplacements.

Suite au retrait de deux agriculteurs, il y aura lieu d'effectuer une mise à jour du plan d'épandage.

Travaux réhabilitation réseaux et renouvellement canalisation rue des Mées

Le montant total de l'opération s'est élevé à 133 874.95 € HT sur lequel seront versées les aides de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Le Diagnostic complémentaire réalisé en début d'année par IRH fait état entre autre de probabilité d'apport d'eau en quantité via les branchements privés. L'Agence de l'Eau consultée n'exclut pas à titre expérimental et exceptionnel un accompagnement financier pour une opération d'ensemble et si celle-ci paraît justifiée.

Aussi, après échange il est proposé au cours de l'hiver prochain d'assurer via le service technique des temps d'observation lors de pluies abondantes et plus particulièrement là où le réseau longe des cours d'eau.

Question 3	PRESENTATION ET AVIS SUR PERMIS DE RECHERCHE DE MINES « Permis d'Olivet »
-------------------	---

François BERROU présente les quelques informations essentielles du dossier transmis par la Préfecture concernant le souhait de la Société SGZ France d'obtenir un permis exclusif de recherches de mines couvrant 26 communes de la Mayenne (373.50 km²) en prévision de recherche de métaux dits « critiques » : l'antimoine mais aussi l'Or, l'Argent, le Plomb, le Zinc, le Germanium, l'Indium.

Après débat et sur proposition de la Commission Agricole - Assainissement, le Conseil Municipal précise qu'il n'a pas d'avis défavorable à émettre sans toutefois en délibérer.

Question 4	DELIBERATIONS FISCALES ET TAUX TAXE D'AMENAGEMENT
-------------------	--

Monsieur le Maire rappelle la présentation faite en séance de septembre 2014 des décisions prises antérieurement en matière de délibérations fiscales : décisions qui permettent de moduler l'assiette des impôts directs par l'instauration de dispositifs d'abattement, d'exonération, de suppression d'exonération, d'instauration de nouvelles taxes directes locales prévues par la loi.

Les nouvelles délibérations en 2015 pouvant être prises portent sur des zones non présentes sur la commune.

A défaut de modification ou suppression les délibérations en cours continuent d'être appliquées sur 2016.

Taxe d'aménagement

Le calcul de la taxe d'aménagement sur les autorisations de construire avec création de surfaces est présenté au conseil municipal avec les taux actuellement appliqués.

Des simulations avec un taux communal à + 0.20 – + 0.25 – + 0.50 sont également présentées pour une recette supplémentaire qui viendrait compenser le ¼ du coût (avec taux + 0.25) annuel d'instruction des documents d'urbanisme que doit supporter la commune depuis juillet 2015 pour une prestation assurée par Laval Agglomération et non plus par les services de la DDT.

Après débat, le Conseil Municipal considérant le ralenti des ventes de terrains à construire, ne souhaite pas dans le moment augmenter le taux. La dépense annuelle estimée à 8 400 € sera donc supportée dans sa totalité par le budget communal.

Question 5 Délib 2015-08-72	Retrait délibération 2015-07-58 du 31 août 2015 Mise en place droit de stationnement auprès de GAUTIER CONCEPT
---------------------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2015-07-58 du 31 août 2015 fixant une participation financière auprès de GAUTIER CONCEPT pour non possibilité de réalisation d'une aire de stationnement à l'emplacement ou à proximité de son projet de travaux soumis à permis de construire pour l'ouverture de bureaux au 15 Place de l'Eglise.

Il précise que cette participation ne peut plus être mise en application depuis le 1^{er} janvier dernier.

Aussi sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE**

-le retrait de la délibération ci-dessus citée,

-l'arrêt à compter du 1^{er} janvier 2015 de la perception de la participation sollicitée auprès de la SCI « A Tire d'Aile » délib 2010-07-56 du 29 juillet 2010.

Question 6
Délib 2015-08-73

Présentation et Autorisation dépôt Agenda d'Accessibilité (Ad' AP)

Un rappel des textes sur l'obligation des gestionnaires d'ERP (Etablissements Recevant du Public) de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité et de réaliser si les travaux ne sont pas effectués ou terminés au 1/1/2015 la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée.

Roland PAQUET, responsable « BATIMENTS » présente la programmation et le phasage annuel des travaux projetés à réaliser sur les trois prochaines années des bâtiments : Mairie, Ecole Publique, Eglise, Bibliothèque, Trésorerie Principale, WC publics et garderie. Le phasage indicatif pourra évoluer sur les trois ans.

Les locaux Foyer des Jeunes, ex mairie sont en étude d'affectation –

La salle Saint-Martin restera non conforme avec la notion de substitution de salle lors d'accueil de personnes avec handicap.

La salle polyvalente (ERP 3) et les bâtiments du terrain de football détiennent les attestations de conformité.

Le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public présents sur la commune,

AUTORISE le Maire à déposer cet Agenda au plus tôt auprès de la Préfecture et à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

Question 7

Compte-rendu commission Aménagement

Eclairage Morfelon et passage piétons :

Un devis a été remis par Elitel Réseaux et un autre partiel par le Syndicat d'Electrification. Après échange avec le SDEGM, le projet nécessite une nouvelle étude avant d'être confirmé prenant en compte la compétence SDEGM pour la partie investissement éclairage public. Une rencontre est prévue ce mardi.

Journal Electronique

Le devis reçu de Elan Cité de Orvault de 5 284.80 € TTC comprend le panneau 1 m², l'abonnement au GPRS sur 2 ans, 2 batteries et formation téléphonique. Le coût d'assistance avec mise à jour du GPRS à partir de la 3^{ème} année est à ce jour de 719 € avec un engagement sur 3 ans. L'installation et la mise en service sont assurées par la Commune.

Par un vote à mains levées 12 oui et 6 abstentions, l'acquisition est confirmée.

La Commission devra définir les modalités et conditions d'insertion des informations.

Question 8

Compte-rendu commission Enfance Jeunesse

Rentrée scolaire :

5 classes sont maintenues à l'Ecole Publique avec 110 élèves et 4 classes à l'Ecole Saint-Joseph avec 94 élèves dont 79 finançables.

Une réflexion sera à engager sur « Quelle forme d'accueil le Conseil Municipal souhaite pour son école »

Une ATSEM est en arrêt de travail (AT) et est remplacée dans ses fonctions par Hélène TANNIOU. Madame Florence GARCI remplace Hélène TANNIOU sur les temps TAP.

Bourgneuf la Folie

Semaine du 11 au 16 avril à inscrire sur les agendas

Thème : « Faites vos jeux » aussi bien vidéo, sportifs, en bois, jeux d'expression ...

Connotation sensibilisation à l'handicap

Concert au cinéma « Le Trianon » le jeudi soir

Avec des stages pendant la semaine de vacances à destination des 4 – 11 ans et des jeunes

Question 9
Délib 2015-08-74

Clôture budget lotissement de « La Haute Maison »

Monsieur le Maire précise

- qu'après avoir réalisé toutes les dépenses et recettes sur le budget annexe du lotissement d'habitations de « La Haute Maison » il ressort un excédent de 8 230.08 € à transférer au budget principal de la Commune.

-que ce budget après réalisation de toutes les écritures comptables n'a plus lieu d'exister

-que les comptes de gestion et administratif 2015 seront votés après clôture.

Aussi, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
ACCEPTE la clôture du budget annexe du lotissement de « La Haute Maison » au 31/12/2015,
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les dernières écritures comptables avec les crédits ouverts au budget primitif 2015

DIT que les Services Fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA

Question 10 Délib 2015-08-75	Contrat d'honoraires Modification règlement et plaquette du lotissement de « La Beulotière »
--	---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Cabinet Ouest Am' de Le Rheu, maître d'œuvre de l'opération du lotissement de « La Beulotière », a été contacté afin de travailler sur un assouplissement de certaines prescriptions prévues au règlement et à la plaquette du lotissement d'habitations de la Beulotière pour permettre une commercialisation plus aisée.

La mission proposée se présente comme ci-dessous :

Prestations	Nombre	Total
Réunions		
Réunion de lancement	1	350.00 €
Réunion ABF	1	350.00 €
Réunion en mairie	1	350.00 €
Modification permis d'aménager		
Réactualisation des pièces écrites du permis	1	950.00 €
Dépôt permis modificatif avec note explicative	1	475.00 €
Reprographie	1	150.00 €
TOTAL HT		2 625.00 €
TVA 20 %		525.00 €
TTC		3 150.00 €

Coût réunion supplémentaire : 350.00 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

CONFIE au Cabinet Ouest Am' de le Rheu la mission de modification du permis d'aménager du lotissement de « La Beulotière » notamment le règlement, la plaquette et autres pièces.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à intervenir pour un montant de prestations tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Maire à confirmer et mandater des réunions supplémentaires suivant le déroulement et l'avancement du dossier.

Question 11 Délib 2015-08-76 Délib 2015-08-77	Tarifs 2016 et Prime 2015 de fin d'année des Agents Territoriaux
--	---

Tarifs :

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs communaux comme portés sur les pages suivantes :
 +1.50 % par rapport à 2015

Prime de fin d'année

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE

de FIXER à **889 €** la prime de fin d'année nette pour un agent à temps complet en 2015.

Les conditions d'attribution fixées par délibération du 2 décembre 2002 restent inchangées.

TARIFS 2016

PHOTOCOPIES	2016	
	noir et blanc	couleur
Recto A4	0,25 €	0,50 €
Recto-Verso A4	0,35 €	0,70 €
Recto A3	0,35 €	0,70 €
Recto-Verso A3	0,40 €	0,80 €
Associations Loi 1901 fournissant le papier	0,04 €	0,08 €

LOCATIONS	Commune	Extérieur
Table avec pieds	1,55 €	3,00 €
Table avec tréteaux	0,80 €	1,50 €
Banc	0,20 €	0,40 €
Chaise	0,20 €	0,40 €
Barrière (pour 4 jours)	1,55 €	3,00 €
Matériel sono aux particuliers (avec location salle)	25,00 €	

Sont considérés comme habitants de la Commune, les personnes qui y sont domiciliées ou qui exercent leur activité (besoin pour entreprises).

Gratuit pour les associations Loi 1901 et les communes environnantes en échange de services similaires.

Caution de **250.00 €** lors de la location du matériel sono.

Les panneaux de circulation sont mis gratuitement à la disposition des particuliers, durée limitée à 1 mois. Un chèque de caution de **8 €** par panneau est exigé et rendu lors du retour du panneau. En cas de **perte** ou **détérioration**, le panneau sera facturé par rapport au prix de remplacement.

AUTRES LOCATIONS		Tarifs 2016	
<u>Droit de place</u>			
<i>sur le marché</i>	annuel sans électricité	60,20 €	
	annuel avec électricité	118,50 €	
	hebdomadaire - 10 m ²	2,90 €	
	Plus de 10 m ² et par m ² supplém.	0,60 €	
<i>taxi et auto-école Emplacement sur voirie</i>	annuel	30,70 €	
<i>Restaurant "L'Alica "</i>	terrasse	39,90 €	
<i>Concession cimetière</i>	15 ans	52,40 €	
	30 ans	104,50 €	
<i>concession cinéraire</i>	15 ans	341,30 €	
	30 ans	364,00 €	
	60 € pour la plaque obligatoire avec remboursement auprès des familles lors de la pose d'une plaque personnalisée (70 X 90 cm)		
<i>Taxe de dispersion des Cendres dans le Jardin du Souvenir</i>		15,60	
<i>Droit d'inscription sur le lutrin (plaque à la charge des familles)</i>			
		15 ans	26,20
Location salle du Conseil	1/2 journée	16,20	
	Journée	27,40	

SALLE POLYVALENTE		2015	TARIFS 2016 augmentation 1,5%
<i>Salle des sports</i>			
Banquet, sauterie, repas froid	ext.	254,40 €	258,20 €
Repas chaud, spectacle	loc.	204,00 €	207,10 €
Bal de Saint Sylvestre	ext.	397,20 €	403,20 €
	prof.	1 273,60 €	1 292,70 €
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	159,40 €	161,80 €
	loc.	106,20 €	107,80 €
Frais de fonctionnement association manifestation lucrative			50,00 €
<i>Salle des fêtes moins de 80 couverts</i>			
Assemblée générale, réunion	ext.	51,00 €	51,80 €
Banquet, sauterie, repas, spectacle	ext.	122,90 €	124,70 €
	loc.	88,20 €	89,50 €
Bal de Saint Sylvestre	ext.	264,80 €	268,80 €
	loc.	176,70 €	179,40 €
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	59,70 €	60,60 €
	loc.	42,30 €	42,90 €
<i>Salle des fêtes plus de 80 couverts</i>			
Assemblée générale, réunion	ext.	76,50 €	77,60 €
Banquet, sauterie, repas, spectacle	ext.	184,20 €	187,00 €
	loc.	132,20 €	134,20 €
Bal de Saint Sylvestre	ext.	397,20 €	403,20 €
	loc.	265,10 €	269,10 €
Vin d'honneur (verres fournis)	ext.	89,30 €	90,60 €
	loc.	63,40 €	64,40 €
Forfait Podium 12 m²			35,00 €
<i>Cuisine</i>			
Repas chaud avec équip de cuisson : plus de 80 couverts :		124,90 €	126,80 €
Repas chaud avec équip de cuisson : moins de 80 couverts		83,60 €	84,90 €
Buffet froid sans équip de cuisson : plus de 80 couverts		79,80 €	81,00 €
Buffet froid sans équip de cuisson : moins de 80 couverts		53,40 €	54,20 €
Cuisine pr Vin d'honneur		23,40 €	23,80 €
Vaisselle		0,05 €	0,05 €
Four électrique (traiteur)	plus de 80 couverts	45,60 €	46,30 €
	moins de 80 couverts	30,20 €	30,70 €
<i>Divers</i>			
Moquette (le flanc)		1,18 €	1,20 €
Facturation d'une 1/2 salle supplémentaire pour occupation 2ème journée			
Gratuite pour les associations Loi 1901 de la commune à l'exception de la cuisine et de la vaisselle.			
Déprédations :	~ matériel & mobilier : Remboursement de la valeur à neuf du matériel détérioré		
	~ bâtiments & abords immédiats : Remboursement intégral des travaux effectués		
Versement d'une caution de 300 € à la remise des clés			
Versement d'une caution de 150 € pour l'utilisation du four électrique			

Question 12

Avenants aux marchés signés suivant délégation

Monsieur le Maire informe de la signature des avenants suivants pour les travaux des vestiaires :

-lot 2 – démolition – maçonnerie – Entreprise PREVOSTO	+428.00 € HT
-lot 3 – Charpente-bardage – Entreprise Jacques FOUGERES	+ 968.00 € HT
-lot 5 – menuiseries extérieures – Entreprise BONDIS	+ 566.00 € HT
-lot 8 – plomberie – sanitaire – Entreprise GAUTIER	+ 566.45 € HT

Question 13

Délib 2015-08-78

ACQUISITION ET VENTE VEHICULE

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de remplacer le véhicule express par un véhicule utilitaire plus grand et mieux adapté aux besoins du service technique.

Après présentation du véhicule proposé, le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE**

-de confirmer l'achat du véhicule d'occasion CITROEN JUMPY auprès de Laval Diffusion Automobile de Laval pour un montant de **11 335.56 € TTC**

-la vente du véhicule express à Monsieur Philippe LEMERCIER domicilié 11 Impasse Du Pré Blanc pour un montant **300 €**.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des documents relatifs à cette acquisition : bon de commande, dossier carte grise, contrat d'assurance et aux écritures comptables et sortie d'inventaire relatives à la vente du véhicule express.

Question 14 Délib 2015-08-79	Signature convention financière avec Familles Rurales : Centre aéré de juillet
--	---

Monsieur le Maire précise que Familles Rurales vient de remettre la convention financière précisant les modalités de financement des communes du Bourgneuf-la-Forêt et de Chailland pour l'organisation du centre aéré de juillet.

Chaque année l'Association Famille Rurales présentera une demande d'aide selon le principe suivant :

-une subvention de base quel que soit le nombre d'enfants accueillis de **1 000 €**

-une subvention par journée enfant de **4.16*** € (et non 4 € comme sollicités en début d'année) financée uniquement au-delà du montant de 1 000 € lorsque le rapport nombre de journées enfants multiplié par la subvention de la commune par journée enfant est supérieur à ce montant de 1 000 €

* 4.16 € est basé sur le montant de prestation de service CAF 2015. Chaque année il sera mis à jour en fonction de son évolution.

Pour l'année en cours, la subvention totale à verser à l'Association Familles Rurales s'élève à :

290 journées enfants x 4.16 € = **1 206.40 €**

Après exposé, le Conseil Municipal unanime

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention avec Familles Rurales pour une durée de 3 ans avec revalorisation de la participation journée enfant chaque année.

VALIDE le versement de 4.16 € par journée enfant x 290 journées en 2015 soit la somme total de **1 206.40 €**.

QUESTIONS DIVERSES

Information Communauté de Communes

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet de fusion de la Commune du Genest-Saint-Isle avec Saint-Berthevin en commune nouvelle. Le nombre d'habitants du Pays de Loiron passerait alors de 16 600 à 14 500. Bien que la CCPL se trouverait au-dessous du seuil de 15 000 habitants, elle pourrait rester sous l'entité actuelle si c'est son souhait.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de réfléchir sur le devenir du territoire et sous quelle entité. Une réunion d'échange est programmée par la CCPL le 21 octobre prochain.

Le schéma de mutualisation a été transmis et les conseils municipaux sont invités à en délibérer sous un délai de deux mois. Document qu'il faudra travailler en amont.

Site Internet

Aurélie VULLO STIENNE présente le site internet de la Commune.

Séance levée à 0 heures 10mn

Prochain conseil : lundi 26 octobre 2015